



## **A+, Bac +3 minimum et une rémunération indiciaire inférieure au SMIC !**

### **Des agents de catégorie C aux A+, Smicardisation et déqualification touchent toutes les catégories de la fonction publique**

La décision du gouvernement Lecornu de ne pas revaloriser le point d'indice suite à l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> juin 2026 produit des effets catastrophiques pour toutes les catégories, tous les grades et toutes les filières.

Quelles sont les conséquences de cette non-revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires territoriaux ?

Pour ne pas toucher un traitement indiciaire inférieur au SMIC, tous les agents dont la rémunération indiciaire est inférieure au SMIC touche une indemnité différentielle.

Sans surprise, malheureusement, cela concerne principalement les agents de catégorie C (les 10 premiers échelons du grade d'adjoint administratif mais aussi plusieurs échelons des adjoints administratifs principaux et des agents de maîtrise) et de catégorie B (les 5 premiers échelons du grade de rédacteur/technicien et de rédacteur principal).

Mais une autre catégorie d'agents est frappée par cette smicardisation de la fonction publique territoriale : ce sont les élèves fonctionnaires de l'INET.

Les lauréats du concours d'administrateur territorial, de conservateur du patrimoine, conservateur de bibliothèque, ingénieur en chef sont placés sous statut d'élève fonctionnaire.

Ils ont passé un concours avec une exigence d'un bac+3 minimum (pour les administrateurs et conservateurs) et bac + 5 (pour les ingénieurs).

Ils ont une rémunération indiciaire comme tous les fonctionnaires territoriaux. Mais l'absence de revalorisation du point d'indice et de refonte des grilles indiciaires conduit à cette situation incroyable : leur rémunération est inférieure au SMIC et ils touchent une indemnité différentielle pour ne pas être payés en dessous du SMIC.

Etre lauréat de concours bac + 3 ou bac + 5 et être payé en dessous du SMIC, cela montre bien le total mépris des gouvernements successifs pour les fonctionnaires – quel que soit leur grade et leur catégorie !

Cela montre bien que la déqualification et la smicardisation touchent toute la fonction publique !

Les « grands messes », les grandes conférences sociales...sur l'attractivité de la fonction publique, ça suffit.

La CGT rappelle ses revendications :

- Augmentation immédiate du point d'indice à 6,50 euros
- Refonte des grilles indiciaires
- Statut d'élève pour tous les lauréats de concours de la territoriale

Dans l'immédiat, la CGT revendique :

- Augmentation du régime indemnitaire des agents du CNFPT de 43,99 bruts au 1<sup>er</sup> juin 2026
- L'ouverture de négociations concernant la rémunération des agents sous statut d'élève et la prise en compte des contraintes financières (déplacements, logement sur Strasbourg avec parfois double logement...) pour garantir l'attractivité des concours de A+ et permettre à toutes les catégories sociales de suivre cette scolarité.

Etre titulaire d'un diplôme de niveau bac +3 ou bac+ 5, lauréat d'un concours des plus hauts grades de la fonction publique territoriale et avoir une rémunération indiciaire inférieure au SMIC, c'est indigne de la fonction publique !

Ci-dessous la brève publiée sur l'intranet du CNFPT

## HAUSSE DU SMIC ET INDEMNITÉ DIFFÉRENTIELLE

Publiée le 4 Juin 2026 à 18:07

Au 1<sup>er</sup> juin 2026, le SMIC (salaire minimum de croissance) est revalorisé de **2,41 %**, pour s'établir à **12,31 €** (au lieu de 12,02 € au 1<sup>er</sup> janvier 2026), soit un montant mensuel brut de **1 867,02 €** (au lieu de 1 823,03 €).

Cette revalorisation entraîne la mise en œuvre de l'indemnité différentielle afin de garantir qu'aucun agent public ne perçoive une rémunération indiciaire inférieure au SMIC, comme le prévoit le [décret n° 91-769 du 2 août 1991](#).

### Qu'est-ce que l'indemnité différentielle ?

L'indemnité différentielle est calculée à partir de la rémunération indiciaire de base de l'agent, hors primes et indemnités.

Cette mesure s'adresse à tous les agents dont la rémunération indiciaire est rattrapée par la hausse du SMIC, indépendamment du versement des primes et des indemnités.

Les agents déjà bénéficiaires de cette indemnité au titre des revalorisations précédentes du SMIC verront leur montant augmenter à compter du 1<sup>er</sup> juin.

Pour les nouveaux bénéficiaires, le montant dépend de l'indice de rémunération. Le montant maximum de l'indemnité différentielle s'établit à 65,28 € brut par mois.

### Quels sont les bénéficiaires de cette indemnité différentielle au 1<sup>er</sup> juin ?

L'indemnité différentielle sera versée aux agents dont le traitement est calculé sur la base d'un indice majoré (IM) inférieur à 380, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026.

Les agents concernés, par catégorie, sont les suivants :

- **Les fonctionnaires de catégorie C :**
  - 10 premiers échelons de l'échelle C1 : **Adjoint administratif et Adjoint technique**
  - 7 premiers échelons de l'échelle C2 : **Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**
  - 3 premiers échelons de l'échelle C3 : **Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe**
  - 6 premiers échelons du grade d'agent de maîtrise : **Agent de maîtrise**
  - 3 premiers échelons du grade d'agent de maîtrise principal : **Agent de maîtrise principal**
- **Les fonctionnaires de catégorie B :**
  - 5 premiers échelons du 1<sup>er</sup> grade du B-type NES (nouvel espace statutaire) : **Rédacteur, Technicien**
  - 2 premiers échelons du 2<sup>ème</sup> grade du B-type NES (nouvel espace statutaire) : **Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe**
- **Les fonctionnaires de catégorie A :**
  - 1<sup>er</sup> échelon des élèves administrateur, conservateur du patrimoine et conservateur de bibliothèques ;
  - 1<sup>er</sup> échelon d'élève ingénieur en chef.
- **Les agents contractuels**

Les agents contractuels concernés sont ceux qui ont une rémunération sur la base d'un IM compris entre l'IM 366 (indice minimum garanti) et l'IM 379 inclus.

- **La mise en paie**

Cette indemnité différentielle sera traduite sur la paie du mois de juin.